

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire, et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

**POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
07 DECEMBRE 2015**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2015, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 2 : SITUATION SUR LES TRAVAUX

- Aménagement rue de la Gare

Les travaux sont terminés et la réception des travaux a été faite avec le maître d'œuvre et les entreprises. Par contre, les subventions, notamment le PACTE du Département, sont toujours en attente (un premier acompte de 77 014,- € versé, un an après le démarrage des travaux, sur un montant de 267 041,- €). Pour le Fonds de Concours de la CASC, 126 000,- € sur 180 000,- € ont été versés.

- Salle socioculturelle

Les travaux de peinture de l'entrée sont terminés.

- Accessibilité

- installation de toilettes pour handicapés à l'école
- installation d'une rampe et marches antidérapantes pour l'escalier de l'église
- plaques podotactiles pour l'escalier intérieur de la salle socioculturelle

Il reste à installer une main courante supplémentaire pour les escaliers intérieur et extérieur de la salle socioculturelle et une deuxième rampe pour l'escalier de l'église. Il conviendra également de modifier quelques accessoires pour les toilettes du périscolaire.

POINT 3 : PREVISION DES TRAVAUX 2016

- prolongement du chemin de la rue du Neuhof vers l'Europôle II– L'achat des terrains, côté gauche, était déjà prévu fin 2015
- installation de trois lampadaires solaires dans l'impasse des Fleurs
- nettoyage des tags sur les murs de l'école et du périscolaire
- mise en place de pavés entre le presbytère et l'église
- rénovation du petit logement vacant au premier étage du n° 56 rue Principale
- réfection de la toiture du n° 56 rue Principale
- couverture – zinguerie du toit de l'école

- remise en état de la sirène (PPRT) + coffret
- installation chauffage électrique dans la chapelle
- marquage de places de stationnement rue de Herbitzheim
- étude de réhabilitation du logement de la Poste
- travaux de mise en conformité électrique de l'église (mise à la terre, blocs de secours)
- révision du PLU

Autres propositions :

M. WEBER Fabien propose la remise en peinture de la façade arrière de la salle socioculturelle.

Mme GERARD Virginie demande s'il est prévu la remise en peinture des murs de l'école pour couvrir les graffitis. M. le Maire répond que le travail sera réalisé cet été par les saisonniers.

Elle rappelle aussi le projet évoqué en 2014 d'un city-stade. M. le Maire répond qu'il n'est pas prévu de le réaliser cette année, mais qu'il le sera avant la fin du mandat. Il faudra par ailleurs réfléchir à son emplacement, car il est important de garder du terrain à proximité de l'école pour une éventuelle extension du périscolaire. Ce point sera étudié par les commissions des travaux et environnement et cadre de vie.

POINT 4 : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Il donne connaissance aux conseillers du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 € / mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

POINT 5 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UNE DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 (**accroissement saisonnier d'activité**)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel saisonnier pour 6 mois pour seconder le personnel technique (nettoyage, préparation plantations, entretien, arrosage, voirie, bâtiments, ...)

décide à l'unanimité,

- de procéder au recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (nettoyage, préparation plantations, entretien, arrosage, voirie, bâtiments, ...) pour une période de 6 mois et de fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (IB 330 - IM 316)

- de charger le Maire du recrutement de l'agent et de conclure le contrat d'engagement à durée déterminée.

POINT 6 : RECRUTEMENT DE JEUNES ETUDIANTS COMME AGENTS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE (JOBS D'ETE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, pour la saison estivale 2016, de reconduire l'opération « Jobs d'été » et d'embaucher des étudiants en tant qu'agents contractuels saisonniers pour répondre à des besoins ponctuels en matière d'entretien des espaces verts et de la voirie

- fixe les critères suivants :

- 2 périodes en juillet 2016
 - du 04 au 15 juillet
 - du 18 au 29 juillet
- avoir le statut d'étudiant et être âgé de 16 ans minimum
- être domicilié dans la commune
- ne pas avoir déjà travaillé précédemment dans la commune
- durée hebdomadaire de service fixée à **20 heures**

- charge le Maire de procéder aux recrutements et l'autorise à conclure les contrats de travail y afférent.

POINT 7 : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales pour 2016

CLUB PONGISTE	1 000 €
FOOTBALL CLUB « VETERANS WILLERWALD »	300 €
CLUB DE MARCHE « LES TRAIINE-SAVATES »	300 €
CLUB DE MUSCULATION	300 €
CLUB DE GYM « LES BASKETS EN FOLIE »	300 €
SOCIETE DES MINEURS	300 €
SOCIETE DES ARBORICULTEURS	300 €
SOCIETE DES AVICULTEURS (en attente de la réunion du Comité)	300 €
CHORALE SAINTE CECILE	300 €
CLUB DES JEUNES – Section country	300 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €
DOUCE PARENTHESE CREATIVE	300 €
COMITE DES FETES	300 €
UNIAT	300 €
CONSEIL DE FABRIQUE	300 €

POINT 8 : SUBVENTIONS DIVERSES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accorder pour 2016 les subventions suivantes proposées par le Maire :

La Prévention Routière	50 €
Amicale des Secrétaires de Mairie- Région de Sarreguemines	76 €
Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle	152 €
Association Proximité (aide aux victimes) de Sarreguemines	200 €
La Fondation du Patrimoine – Délégation Lorraine	100 €
AFM (Association Française contre les Myopathies)	152 €

POINT 9 : SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 500,- € au Comité des Fêtes pour l'organisation du voyage à Salles d'Angles, en Charente, le week-end de l'Ascension, du 05 au 08 mai 2016.

POINT 10 : ACHAT DE PHOTOCOPIEURS POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE

M. MOHR, adjoint, explique à l'assemblée qu'actuellement la mairie est liée avec une société de crédit s'agissant de la location du photocopieur de la mairie.

Le montant du loyer est très important, tout comme celui du service de maintenance. Il propose de s'équiper en matériel Canon neuf pour la mairie et l'école pour un montant de 8 500 € H.T. Il est rappelé que le solde des loyers actuels reste dû.

Cependant, la valeur de l'offre, et surtout le gain attendu sur le contrat de maintenance sont tels que le moment est propice à l'opération.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**, d'opter pour l'investissement plutôt que pour la location du matériel de reprographie de la mairie et de l'école et décide de procéder à cet investissement.

POINT 11 : REPRISE DE SEPULTURES EN SERVICE ORDINAIRE

M. MOHR, adjoint, rappelle que le régime des concessions a été mis en place en 1991 par le Conseil Municipal de la commune. A l'époque, un certain nombre de tombes existantes dans l'ancien cimetière n'ont pas fait l'objet de la moindre démarche en vue de constituer une concession.

S'agissant de vingt-neuf emplacements, ceux-ci n'ont, non seulement jamais fait l'objet d'une demande de concession, mais encore leur état témoigne d'une totale absence d'entretien.

Celles-ci tombent donc de fait sous le coup de la réglementation des sépultures en service ordinaire. Sachant qu'à ce jour, personne ne s'est manifesté, que la dernière inhumation a eu lieu il y a plus de cinquante ans, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser le Maire à faire procéder à l'enlèvement des monuments et à leur conservation, à l'exhumation des ossements et à leur conservation dans l'ossuaire communal.

POINT 12 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A titre d'information, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé du droit de préemption urbain dans les ventes suivantes :

- maison au n° 17 rue du Neuhof appartenant à M. et Mme DE REYST Alain
- maison au n° 104 rue Principale appartenant à Mme FOLSCHÉ Martine
- maison au n° 4 impasse des Fleurs appartenant à M. et Mme ANDRES Frédéric
- terrain cadastré section 21 n° 39 de 43 a 22 ca appartenant à Mmes GROSSE Marie et GROSS Marguerite, décédées, et représentées par la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle.

POINT 13 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

- La cérémonie du 8 Mai aura lieu le lundi 9 mai 2016.
- Achat de 10 bacs à fleurs en grès des Vosges pour un montant de 8 136,- € T.T.C.
- Mme HAFFNER née JUNCKER Karine, 23 rue de la Gare à Willerwald, est embauchée comme agent d'entretien non-titulaire et occasionnel pour une durée de 6 mois, renouvelables, pour remplacer les agents chargés du nettoyage des locaux de l'école, de la salle polyvalente, du foyer communal, lors de leurs absences pour congés ou maladie et les seconder en cas de besoin.
- Le Conseil Municipal se réunira le 12 avril 2016 pour l'approbation des comptes administratifs 2015 et le vote des budgets primitifs 2016.
- Une visite de l'usine INEOS sera éventuellement organisée cette année.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,
Albert MASSLO